BRETAGNE la cgt

Rapid'Info BRETAGNE

SPECIAL CESER

Séance plénière du 20 juin 2016

Dialogue social et emploi au cœur de la session

Sommaire

Edito
P. Boudet.....p.1

Séance plénière du 20 juin 2016

M.F. Thomas.....p.2
Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !

F. Le Loarer.....p.2
Rapport d'activité et de développement durable

T. Leneveu.....p.3
Projet de décision modificative au budget n°1

S. Creach.....p.3/4
Exercice des compétences suite à la loi NOTRe

G. Urvoas.....p.4
Schéma directeur immobilier des lycées publics

D. Kerjan.....p.4/5
Une feuille de route régionale en faveur du dvpt des EMR

JL. Peltier.....p.5/6
Pour un nouveau panorama portuaire...

JL. Peltier.....p.6
Communication relative à la nouvelle offre TGV et TER....

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication :
Thierry GOURLAY
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0713 S 07992
Bimensuel - 0,15€

EDITO de Patrice BOUDET Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

Un Rapid info relatant les principaux dossiers abordés lors de la plénière du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 20 juin pourrait sembler en décalage avec la situation sociale actuelle au regard des mobilisations contre la loi travail et pour un code du travail du 21e siècle.

Pourtant, comme l'a réaffirmé le 51e Congrès, nous devons être présents partout dans les luttes et aussi dans les lieux de dialogue social territorial et porter nos propositions en lien avec notre syndicalisme de transformation sociale.

Pour la CGT, s'investir dans le dialogue social territorial se situe pleinement dans la démarche syndicale comme l'a confirmé la 15e Conférence régionale des 23 et 24 juin derniers à Saint Brieuc.

La loi NOTRe a conforté les régions dans leur compétence de développement économique et leur demande d'élaborer un schéma de développement économique, d'internalisation et d'innovation (SRDEII) avant fin 2016. Or, en Bretagne, existe déjà depuis 2013, une stratégie du même nom, qu'il est possible de reconduire jusqu'en 2017. Dans l'avis du CESER, la CGT a demandé d'intégrer la dimension sociale autour de l'emploi avec toutes ses composantes dans le futur schéma à vocation prescriptive. Accepté et voté en plénière, cet avis doit être un point d'appui pour que la question de l'emploi ne soit plus une résultante des politiques publiques mais bien un objectif de départ.

Pour mémoire avec la loi NOTRe, le Conseil régional a la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre du SRDEII. Il assure l'articulation entre le SRDEII, le CPRDFOP (plan régional des formations) et le SRADDET (schéma régional d'aménagement) qui sont les documents régionaux structurants de ces trois grands champs de responsabilité. Cette articulation doit permettre la meilleure cohérence des actions conduites dans les domaines de l'orientation, de l'accompagnement vers l'emploi, de la formation et du développement économique, en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire.

Comme ne cesse de rappeler la CGT dans ses interventions idoines, est-il encore acceptable (cela ne l'a d'ailleurs jamais été !) de parler « développement éco » sans y mettre le social et l'emploi comme priorité ? La notion de durabilité de l'emploi est également à mettre au cœur de nos propositions (voir RI n° 464 Sept 2015) en nous plaçant à l'offensive sur le terrain de conquêtes sociales avec le nouveau statut du salarié et la sécurité sociale professionnelle.

C'est pour partie, tout le sens que donnent les camarades du groupe CGT dans les débats permanents et confrontations d'idées de la société civile qu'est le CESER.

D'autres lieux sur les mêmes sujets sont également à investir tels que les conseils de développement dans les Métropoles et les EPCI de plus de 20 000 habitants. L'avenir des territoires se jouent là aussi. Les organisations de la CGT (UL, UD en lien avec les secteurs prof.) doivent y regarder de près car « la nature a horreur du vide » et « d'aucuns » tirent profits de nos absences…..

Comme la CGT marche « sur ses deux jambes », on se donne rendez-vous mardi 5 Juillet pour une nouvelle mobilisation plus forte et plus large contre la loi « travail » et pour le code du 21e, ancrée dans les entreprises, lieux de production de richesses où le rapport de force doit s'exercer en priorité.

Je vous souhaite un bel été et soyons encore plus forts à la rentrée.

Rennes le 29/6/16

Bienvenue dans les espaces publics en Bretagne !

Intervention de Marie France THOMAS

Dans son étude sur les espaces publics, le CESER propose, ni plus ni moins, de construire en Bretagne le « vivre ensemble » que ce soit lors d'opération de densification de l'habitat dans les grandes agglomérations ou dans les villes et bourgs en ruralité.

Parce que les espaces publics portent des enjeux de cohésion sociale et de démocratie, avec ce document, le CESER souhaite donner des clés pour orienter l'action publique future de la région vers la recherche d'une qualité de vie harmonieuse favorisant le bien être des bretonnes et des bretons aujourd'hui mais aussi pour les générations futures.

Plusieurs aspects mériteraient d'être soulignés. la CGT souhaite relever certains éléments essentiels de cette étude et, en premier lieu, apprécie l'effort d'élaboration d'une définition complète des espaces publics intégrant l'ensemble des problématiques du sujet.

Tout d'abord, en proposant de considérer l'espace public comme un bien commun, le sujet peut être abordé de façon transverse en plaçant prioritairement les enjeux de qualité des lieux de vie, notamment en matière de santé, d'environnement et de culture, par rapport aux enjeux fonciers et commerciaux.

En affirmant que l'espace public doit être un bien commun ouvert à tous, le CESER met en avant la nécessité de faire confiance en l'intelligence humaine, à l'opposé des intentions sécuritaires responsables des isolats et des ghettos pour que l'espace public devienne le lieu privilégié de la mixité sociale.

Cet aspect est renforcé dans la préconisation n° 9 qui incite les décideurs à mettre en œuvre et à renforcer le pouvoir d'agir des citoyens dans les projets, la réalisation et la gestion des espaces publics en soutenant expérimentations, médiations et formations innovantes en ce sens et en promouvant la parité femmes-hommes dans les démarches de participation.

Pour toutes ces raisons la CGT soutiendra le texte proposé par le CESER.

Rapport d'activité et de développement durable

Intervention de Françoise LE LOARER

Tout comme le Ceser, la CGT se félicite que le Conseil régional, dans son Rapport d'Activité et de Développement Durable, intègre un rapport spécifique sur l'égalité femmes-hommes.

Ceci souligne la politique volontariste menée ces dernières années par le Conseil régional sur cette question majeure et transversale. La CGT a particulièrement apprécié tout le travail d'organisation et de préparation des Biennales de l'Egalité et y a activement participé.

La CGT souhaite que cette dynamique soit maintenue et soutenue car les besoins et les marges de progrès sont immenses et ce dans quasiment tous les champs de la vie sociale, économique, politique et culturelle.

Rappelons, pour ne citer que quelques chiffres, que la rémunération des femmes est toujours inférieure de 24 à 30 % à celle des hommes, que le montant des pensions des femmes est de 42 % plus faible que celui des hommes etc.

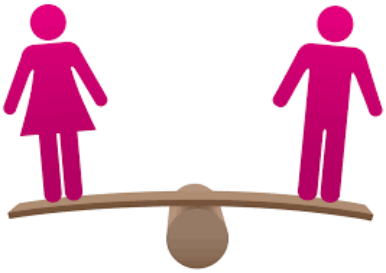

L'avis du Ceser le souligne, une réelle politique en faveur de l'égalité réelle ne peut être menée qu'en articulant de manière cohérente l'intervention des différentes institutions, administrations, collectivités et acteurs privés et publics. Or, si l'action de la région est volontariste, on ne peut que déplorer le décalage entre le dire et le faire du gouvernement sur ces questions.

Que penser du recul de l'Education Nationale qui a cédé à la pression de lobbies rétrogrades en annulant purement et simplement le projet pédagogique à destination des jeunes autour des ABC de l'Egalité il y a deux ans ?

Que penser de la réelle volonté d'atteindre l'Egalité réelle quand un projet de Loi très controversé veut donner la possibilité aux employeurs de pouvoir faire varier avec des délais de prévenance très courts, les horaires de travail des salariés-es, rendant ainsi l'articulation vie-familiale/ vie professionnelle très difficile, ce dont on sait que ce sont les femmes qui pâtissent le plus ?

Seule une politique volontariste, concertée et transversale menée à tous les niveaux, garantie par un socle juridique qui protège et non qui fragilise, pourra permettre de tendre vers l'égalité réelle qui est l'objectif auquel toute société humaniste et de progrès doit aspirer.

Projet de décision modificative au budget n°1

Intervention de Thierry LENEVEU

Lors de la présentation du budget primitif 2016, la CGT avait formulé son désaccord sur la suppression du budget consacré au dispositif d'aide individuelle aux manuels scolaires pour les lycéens.

Elle se satisfait donc de voir, concernant le programme 302, que dans le cadre de la Décision Modificative N°1, le Conseil Régional de Bretagne propose une révision de son budget intégrant maintenant la prise en charge des manuels scolaires pour les lycéens avec un abondement de 5 M€.

Ce montant correspond à 100€ pour chaque lycéen sur l'ensemble des trois années du cursus. La CGT constate que la somme attribuée est nettement inférieure aux 60€ par an de chèques-livres attribués jusque là et dont l'utilisation même totale ne couvrait pas l'ensemble des dépenses en manuels scolaires pour les formations générales.

Rappelons que le coût estimé des manuels scolaires pour une année de lycée en filière générale est de 150€.

Il apparaît donc que la Décision Modificative n'est pas en mesure de satisfaire à l'objectif de gratuité.

La CGT aurait souhaité que l'avis du Ceser soit plus clair sur cette question.

En revanche, elle partage sans réserve les inquiétudes de notre Assemblée sur les modalités de gestion des sommes imparties et de l'attribution aux familles. Envisager de s'en remettre, pour ce travail important et complexe, aux associations, inaugure une nouvelle forme de prise en charge de l'action publique qui n'est pas sans poser de nombreuses questions en terme de responsabilités et d'éthique.

La CGT rappelle son attachement aux valeurs républicaines d'égalité et d'accès de tous à une éducation publique réellement gratuite et de qualité.

Exercice des compétences économiques suite à la loi NOTRe

Intervention de Stéphane CREACH

La CGT n'a cessé d'attirer l'attention des pouvoirs publics, mais aussi plus largement de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux et politiques sur les modifications et changements réels qui sont traduits dans les récentes lois et plus particulièrement la loi NOTRe.

Le bordereau, qui est soumis à l'appréciation de notre assemblée, marque bien les changements de paradigme en matière de pilotage du développement économique dévolu à présent aux régions, en atomisant au passage les départements, ce qui a pour le moins 2 conséquences : le recul de la proximité et un retrait de financement dans le sens de l'intérêt général.

Dans la démarche du législateur, il est aussi tout à fait mesurable de constater un certain effacement de l'État dans ses prérogatives d'opérateur stratégique sur les grands enjeux économiques.

La CGT ne se résout pas à ces orientations, pas plus qu'elle ne juge positif que nombre d'arbitrages sur les questions économiques, industrielles et sociales se fassent sans mesure réelle sur l'efficacité des aides apportées aux entreprises au nom de l'emploi.

Une fois encore, nous attirons l'attention sur le fait que l'inversion des priorités de l'économie face à l'aménagement du territoire puisse discriminer la cohésion sociale pour favoriser des intérêts particuliers.

En repositionnant le Conseil Régional au centre des dispositifs stratégiques en lieu et place d'une agence économique, qui ne peut être qu'un outil, "le" politique reprend du service ce qui n'est pas pour nous déplaire.

Le rôle de BDI ainsi clarifié permet de distinguer l'épicentre des pouvoirs politiques.

Il n'est pas possible en effet de gouverner sur le principe "de la patate chaude" alors qu'à tout moment les choix sont politiques, l'art de faire croire l'inverse l'est tout autant.

En optant pour une nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique, le Conseil Régional annonce la création d'une Conférence régionale de l'économie.

Nous partageons la rédaction de l'avis du CESER, notamment quand il souligne que cette disposition trouve certainement une partie de son origine au travers une préconisation qu'il avait avancé pour la création d'une Conférence permanente sur l'industrie.

La CGT partage et appuie également la proposition du CESER sur « l'intégration d'un volet social au SRDEII, portant notamment sur les effets des politiques économiques en termes d'emploi, tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif. »

Mobiliser l'exécutif régional sur les paramètres économiques doit se conjuguer avec une autre appréciation de ce que l'on entend par " l'économie."

Il serait d'ailleurs appréciable que le CESER lui-même identifie bien le terme pour remettre de l'humain dans cette notion. Il va sans dire que cela demanderait aussi du coup un réel débat sur ce que chacun définit derrière le

mot "entreprise" par exemple.

Est-ce d'ailleurs pour cette raison qu'en créant la Conférence régionale de l'économie, le Conseil régional confie "les clés du camion" *-non éco taxé-*, à un chef d'entreprise?

Cela ne se traduit-il pas par de la confusion? Le Conseil régional reprendrait la main sur les questions économiques pour la reperdre aussitôt.

Notre étonnement n'est pas de circonstance mais pose au contraire la question de qui fait quoi et qui pilote véritablement les institutions de la République, elle-même malmenée justement par confusion des genres.

La CGT insiste de nouveau sur la façon dont on articule politique et démocratie, dont la démocratie sociale.

Ainsi, non pour confirmer ses connaissances en notre histoire commune mais pour désembuer certaines convictions erronées, nous citerons une des phrases du préambule de la constitution française :

"***Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises".***

La CGT revendique que redimensionner l'architecture des pouvoirs pour rendre aux citoyens leurs réels arbitrages serait certainement une des meilleures réponses à apporter dans une crise qui de fait n'en est pas une mais affiche surtout l'organisation de la désorganisation, ce qui est une forme de politique privant le débat sur les véritables enjeux.

Dans ce débat, la question essentielle des services publics, de l'aménagement du territoire, de la réponse aux besoins sociaux se confond avec une réelle redéfinition de la fiscalité, source évidente de réels déséquilibres.

Plus que jamais, dans cette nouvelle étape de redistribution des pouvoirs, régionalisant celui de l'économie, ce qui n'est pas en soi contraire par ailleurs à la constitution française qui appelait à une certaine forme de décentralisation, la CGT sera particulièrement force de contestation sur certains choix tournant le dos aux intérêts des salariés tout en avançant avec une même force, des propositions, pour remettre l'humain au centre des préoccupations.

Schéma directeur immobilier des lycées publics

Intervention de Gaëlle URVOAS

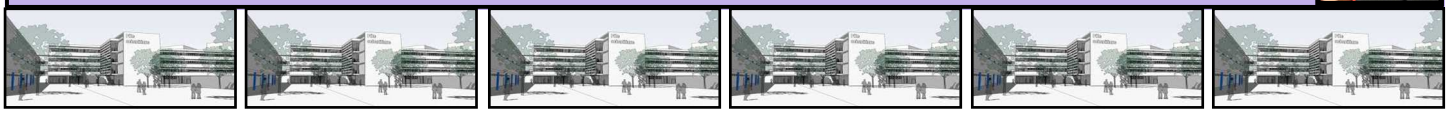

L'ampleur des travaux à réaliser par le Conseil régional concernant les lycées publics justifie pleinement l'élaboration d'un schéma directeur. Rappelons que plusieurs défis sont à relever dans les années à venir dont la construction de deux nouveaux lycées (Liffré et Ploërmel), la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des établissements.

Tout comme le Ceser, la CGT partage les orientations définies par le Conseil Régional. Elle tient à dire combien elle apprécie l'objectif du Conseil Régional de garantir de bonnes conditions d'accueil et de travail aux élèves et aux différentes catégories de personnel.

Elle rappelle que le personnel TOS (Techniciens/nes Ouvriers/ières de Services) est indispensable au bon fonctionnement des établissements scolaires et que ces personnels doivent être en nombre suffisant pour remplir leurs missions.

Le Ceser l'a mentionné à plusieurs reprises dans ses avis. Il souhaiterait que le Conseil Régional anticipe autant que possible les évolutions démographiques. La dynamique de croissance de population autour du bassin rennais laisse en effet penser qu'un nouveau lycée sera nécessaire à l'horizon 2025.

La CGT partage les interrogations du Ceser sur la composition du Comité de Pilotage et demande que les représentants des personnels Education nationale et de la Région y soient représentés ainsi que les associations de parents d'élèves et les représentants élus des lycéens.

Une feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables

Intervention de Danièle KERJAN

Le Conseil Régional, dans le cadre de son ambition de soumettre pour avis les grandes politiques publiques de la Région, a saisi notre assemblée pour l'examen "d'une feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables".

Cette feuille de route est construite autour de 5 enjeux et 3 priorités comme cela est indiqué fort justement dans l'avis du CESER en rappel des propositions.

Arrêtons-nous alors à certains domaines clés et analysons -les.

Il est fait, de suite, état que la Région planifie et coordonne. Elle est effectivement pleinement dans son rôle de stratège et de pilotage des politiques publiques.

La Région est aussi dans le soutien à l'activité économique de la filière, et l'avis du CESER complète la notion économique par l'aspect industriel. C'est essentiel et nous

y reviendrons.

Quant à la réalisation des infrastructures, c'est particulièrement le volet du développement du port de Brest qui est avancé.

Enfin, pour le dernier enjeu, il s'agit de l'image de la Bretagne et de la pédagogie au titre de l'information du public qui sont mis en avant. Souhaitons que ce ne soit pas cela qui prime puisque dans les temps actuels, la mode et les efforts de communication prennent plus le pas que les enjeux de fond, en l'occurrence ici les schémas industriels ancrés dans les territoires et les emplois durables associés.

Souhaitons donc que la promotion "d'une forme de marque déposée" associant les EMR...B, "B" pour « Bretagne », ne soit pas « le » fil conducteur de la stratégie.

Ce n'est pas la première fois, mais de nouveau la CGT en appelle au concret.

C'est vrai pour les schémas industriels, vrai pour le nombre d'emplois durables que doit générer cette filière adossée à celle de la construction et réparation navale civile. La navale militaire est dans une seconde complémentarité.

Là encore la CGT est persévérante : la fusion des domaines entretient la confusion, prémices de la disparition.

Ceci est d'autant plus vrai que le spectre de choix stratégiques en terme de créneau est visé en premier point des priorités : l'éolien offshore flottant, soit la technique la moins mâture.

La seconde priorité est la mobilisation des acteurs et le développement des compétences industrielles d'où le positionnement récurrent du CESER partagé par la CGT: il faut ancrer les bases industrielles en Bretagne avec les emplois qui vont avec et donc durables. Nous n'osons croire que le recours au travail détaché est d'ores et déjà envisagé tout comme la délocalisation des activités, traditionnelles ou non.

Nous demandons, comme le CESER invite la Région à le faire, que des éclaircissements soient apportés et que les industriels dévoilent un peu les choses, dans le respect des règles des communications des plans stratégiques d'entreprises bien évidemment.

La CGT le dit et le dira, c'est à dire qu'elle ne lâchera jamais sur cette question : A toute politique industrielle doit être associé un volet social.

D'autre part, comme nous l'entendons maintenant régulièrement, ce n'est pas vrai que dans l'information qui a été faite au public depuis le début de "aventure EMR", c'est avant tout le kilowattheure vendu qui aurait été promotionné avant l'emploi. C'est l'inverse qui a fait l'objet de la promotion de la filière : l'emploi et la formation.

Quand au tout dernier point, la CGT partage tout à fait la préoccupation de la continuité territoriale en se penchant sur les cas des îles et des zones isolées.

La CGT enfonce à nouveau le clou et souhaite des réponses qui pourraient intervenir soit dans une réunion spécifique emploi/industrialisation autour des EMR de la Conférence Régionale Mer Littoral, soit dans une première réunion de la Conférence Régionale de l'économie.

Pour un nouveau panorama portuaire au service de l'économie et du développement régional

Intervention de Jean Luc PELTIER

La CGT partage l'ambition du Conseil régional consistant à mettre en œuvre une stratégie portuaire cohérente visant le développement économique et in fine de l'emploi dans nos territoires. En effet, l'activité portuaire tient toute sa place en Bretagne qu'il s'agisse des ports de commerce, des activités des ports de pêche, de l'offre touristique régionale, des activités industrielles avec le développement d'une filière EMR, des activités tertiaires ou de services et enfin de l'industrie navale avec ses activités de construction et de réparation.

La CGT se félicite que le processus de concertation entres les collectivités aboutisse à la mise en œuvre de ce nouveau panorama portuaire et les quatre axes majeurs retenus reflètent bien la réalité des activités économiques des ports de Bretagne.

Comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises au sein de cette instance, l'État a trop longtemps négligé l'atout que constituent les activités portuaires, tout comme leurs débouchés terrestres qui doivent faire l'objet d'une attention particulière de tous les acteurs tant institutionnels qu'économiques. En ce sens, la CGT rappelle que les Ports de Brest, Lorient, St Malo, Le Legué constituent des plates-formes multimodales qui peuvent prendre toutes leurs places dans le trafic maritime international.

Dans un contexte économique voué aux gémonies de la mondialisation, la CGT réaffirme que cette stratégie doit d'abord s'appuyer sur des synergies fortes et jouer la carte de la complémentarité entre les différents ports de Bretagne. Toute tentative de mise en concurrence des différentes places portuaires, quel qu'en soit l'activité principale, serait totalement contre-productive. Pour la CGT, ce nouveau panorama portuaire doit porter aussi sur des mesures immédiates en faveur de l'industrie et d'emplois nouveaux, ce qui supposent des actes concrets notamment dans le secteur de la réparation et de la construction navale où s'opère actuellement un dépeçage des activités de l'opérateur public avec un paradoxe flagrant entre le volume de charge et les destructions d'emplois dans nos territoires. La situation actuelle consistant à financer le développement économique des quelques acteurs privés du secteur avec de l'argent public trouve ses limites eu égard au bilan emplois et au regard du nombre de salariés détachés employés par ces mêmes acteurs.

Il conviendrait pour la CGT de faire un bilan socio-

économique des dispositions de soutiens financiers apportés par l'Etat et les collectivités avant de décider de toutes nouvelles mesures de même nature.

Il est aussi nécessaire de diversifier les activités industrielles portuaires et la CGT reste force de propositions autour de la mise en place d'une filière de déconstruction navale.

Concernant l'activité touristique et notamment la desserte des îles, la baisse des dotations publiques aux collectivités ne peuvent être un prétexte pour mettre en œuvre une offre « bas-coûts » à l'occasion du renouvellement des DSP, ce qui s'est d'ailleurs traduit dans le Morbihan par une hausse significative des tarifs tant pour les îliens que pour les touristes.

La CGT en appelle au sens commun de tous les acteurs concernés dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie portuaire pour que celle-ci profite au développement régional.

Communication relative à la nouvelle offre TGV et TER pour la mise en service de Bretagne à Grande Vitesse en 2017

Intervention de Jean Luc PELTIER

La CGT a exprimé, à plusieurs reprises au sein de cette instance, son soutien au projet BGV car celui-ci constitue assurément un levier important tant pour le développement économique, sociale que pour favoriser le nécessaire report modal et donc répondre notamment aux enjeux climatiques réaffirmés lors de la COP21.

La CGT est bien évidemment en accord avec la Région lorsqu'elle réaffirme la nécessaire liberté, pour toute la population de Bretagne, de se déplacer. Dans sa communication, le Président du Conseil régional souligne que ce projet doit profiter à tous les territoires, que toutes les gares actuellement desservies le seront encore à la mise en service de la LGV et enfin, que la complémentarité entre TER et TGV constitue une forme de leitmotiv de la future desserte.

La CGT ne peut que s'en féliciter même si, comme le souligne justement l'avis du CESER, cela n'a été rendu possible que par une contribution financière supplémentaire de la Région. Cette situation, comme le rappelle régulièrement la CGT, est bien la conséquence du désengagement de l'État en dépit d'ailleurs d'une réforme ferroviaire qui devait, entre autres, résoudre la problématique de son financement.

La CGT conteste d'ailleurs les choix récents de l'État qui opèrent, sur la question des transports, un véritable retour au tout routier malgré les engagements pris lors de la COP 21. En effet d'année en année, l'État baisse les dotations aux collectivités pour financer les multiples cadeaux fiscaux aux entreprises avec le CICE notamment et optant pour une politique des transports qui fragilisent toujours plus l'activité ferroviaire dont l'avenir sur des pans entiers de territoire est menacé. La Bretagne n'est d'ailleurs pas épargnée avec son réseau de lignes du maillage régional et ce sont de nombreux territoires de notre région qui à terme ne seront plus desservis par le ferroviaire en l'état actuel.

La communication du Président réaffirme la nécessité de connecter la Bretagne avec Paris et les autres régions de européennes ce que soutien la CGT, mais force est de constater que la disparition des derniers TET (trains d'équilibre des territoires) en Bretagne, sonne le glas de sa connexion avec les autres régions françaises ce qui est pour le moins contradictoire.

En outre, il convient d'ajouter que la libéralisation des relations de plus de 100 km par autocar fait peser de réelles menaces sur l'équilibre économique des dessertes ferroviaires actuellement assumées par le Conseil régional. La CGT alerte sur cette situation et se fait aussi porteuse des inquiétudes de l'ensemble des salariés du secteur déjà fortement mis à contribution avec une baisse sensible de leurs conditions de vie et de travail. Pour la CGT, la concurrence qui est en train de s'opérer entre mode routier et mode ferroviaire est totalement contre-productive tant d'un point de vue économique que social et environnemental. La Bretagne, comme le pays d'ailleurs, n'a pas besoin d'une politique des transports qui favorise le « bas-coût » au détriment de la sécurité et du service public.

Face à ces constats, d'aucun ne contestera que la question prégnante demeure la question du financement des activités ferroviaires avec notamment la mise en place d'une fiscalité permettant de financer durablement les modes de transports les plus vertueux.

Enfin, cette expression du Président rappelle que le projet BGV vise aussi à améliorer les transports du quotidien ce qui pour la CGT doit être une priorité, les transports étant le quotidien de milliers de femmes et d'hommes en Bretagne. Dans ce cadre, la question de la tarification ne peut être éludée et c'est pourquoi la CGT demande le retour à une TVA réduite dans les transports en commun.

Vous pouvez accéder :

- **aux avis et vœux du CESER,**
- **aux interventions des membres CGT du CESER**
- **aux interventions de tous les autres membres du CESER**
-

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER